



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du mardi 6 décembre 2016**

L'an deux mille seize, le 6 décembre à vingt heures quarante-cinq, le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil à la Mairie sous la Présidence de M. Jean-Paul DUMOULIN Maire.

Date de convocation : 28 novembre 2016

Présents : VIGEANT Catherine, CHAUVET Bruno, DUMOULIN Jean-Paul, LARIGNON Thierry, RANDONNET Marc, VELINA Olivier, DELIN Pâquerette, COHU Jean-Stéphane, MARECHAL Fabien, LENOIR Stéphanie, MERCERON Jérôme,  
Absent excusé : LUCERI Morgane (pouvoir à C. VIGEANT),  
Absent : RAVARD Stéphane, PORCHET Sébastien,  
Secrétaire de séance : CHAUVET Bruno,



**I – INFORMATIONS GENERALES**

**1) La Communauté de communes Vendée Sèvre Autise**  
CONSEIL DE COMMUNAUTE le 12 décembre à Oulmes





**2) Le SYCODEM – TRIVALIS:**  
Pas de nouvelles informations




**3) Les syndicats intercommunaux**

<b>SYDEV</b> : syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée	Thierry LARIGNON Sébastien PORCHET Jérôme MERCERON	réunion du 25 novembre Pas de nouvelles informations	
<b>Syndicat intercommunal d'alimentation en Eau Potable de la forêt de Mervent</b>	Jean-Paul DUMOULIN Marc RANDONNET Paquy DELIN Jérôme MERCERON	réunion du 2 décembre : inventaire des travaux prospective de la loi NOTRe vers la disparition des syndicats locaux	
<b>SPL</b> Société publique locale = agence de services aux collectivités locales de Vendée	Thierry LARIGNON	Pas de nouvelles informations	
<b>Le syndicat mixte e-Collectivités Vendée</b>	Jean-Paul DUMOULIN	Pas de nouvelles informations	
<b>CCAS centre communal d'action sociale</b>	Jean-Paul DUMOULIN Cathy VIGEANT Marc RANDONNET Stéphanie LENOIR Morgane LUCERI	Pas de nouvelles informations	
<b>SIVU DES LOGTS FOYERS CIAS centre intercommunal d'action sociale</b>	Cathy VIGEANT Marc RANDONNET	Réunion le 8 décembre	
<b>SICRA Syndicat intercommunal des communes riveraines de l'Autise</b>	Cathy VIGEANT Thierry LARIGNON JeanStéphane COHU	Début des travaux de la passe à poissons	

<b>PARC NATUREL du MARAIS POITEVIN</b>	Marc RANDONNET Fabien MARECHAL	Pas de nouvelles informations	
<b>SYNDICAT MIXTE Des bassins VENDEE SEVRE AUTISES</b>	Marc RANDONNET Fabien MARECHAL	Réunion du 5 décembre Inventaire des travaux	

#### 4) Les commissions intercommunales

<b>Commission 13 juillet</b>	OULMES NIEUL SUR L'AUTISE BOUILLE COURDAULT	Pas de nouvelles informations
<b>Commission RPI DE L'AUTISE</b> 	OULMES BOUILLE COURDAULT	Conseil d'école le 3 novembre Réunion de la commission périscolaire avec les représentants de parents le 21 novembre

#### 5) Les commissions communales

ADJOINT / Olivier VELINA

		Dossier suivi par Ouvert le	Validation CM Suite à propos	Avancement réalisation	Fin dossier
<b>URBANISME</b> <i>COHU Jean-Stéphane RAVARD Stéphane MARECHAL Fabien PORCHET Sébastien</i>	LES ECLUZIS	Olivier		Option pour le lot 2 Signature pour le lot 5	
<b>BATIMENTS</b> <i>COHU Jean-Stéphane RAVARD Stéphane MARECHAL Fabien MERCERON Jérôme CHAUVET Bruno LARIGNON Thierry</i>	PROJET REHABILITATION ECOLE	Olivier Mars 2015	Faisabilité 26/01/2016 Programme 27/09/2016	Plan de financement à l'étude Présentation commission Visites le 8/12	
<b>ACCESSIBILITE E.R.P.</b>	Travaux suite au diagnostic 2012 société A2CH	Olivier			

ADJOINT / Cathy VIGEANT

		Dossier suivi par Ouvert le	Validation CM Suite à propos	Avancement réalisation	Fin dossier
<b>ENVIRONNEMENT CIMENTIÈRE</b> <i>LARIGNON Thierry LENOIR Stéphanie DELIN Paquy MERCERON Jérôme</i>	Clos du bouilleur – panneau	Cathy Janv 2015			
	Pieds de murs	Stéphanie Janv 2015		animation 25 mars 2017 avec Graine de Nature	
	Illuminations - sapins NOËL	Jérôme	Sapins bois le 25/10/2016	Fabrication et livraison	
	Reprise des concessions CIMENTIERE	Cathy Janv 2016	Voir point IV	Liste faite	
<b>TERRAINS DE SPORT</b>	ABORDS Terrains FOOT complexe	Jérôme Juin 2016			
<b>INFORMATIONS – COMMUNICATION</b> <i>RANDONNET Marc LUCERI Morgane LENOIR Stéphanie LARIGNON Thierry VELINA Olivier</i>	Prochain journal janvier 2017	Cathy Novembre 2016		Réunion le 15 décembre	
<b>FÊTES RÉCEPTIONS</b> <i>MERCERON Jérôme CHAUVET Bruno LUCERI Morgane LARIGNON Thierry</i>	Vœux 2017			Dimanche 15 janvier	

CULTURE	Cathy Relation CCVSA	2 <sup>e</sup> édition « mon beau sapin » ouvert aux particuliers, aux associations, aux écoles ... 16 sapins sur 3 groupes Exposition les 10 et 11 décembre à Maillezais
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	Cathy	Fermeture les 24 et 31 décembre ainsi que le 26 décembre et 2 janvier



ADJOINT / Thierry LARIGNON

		Dossier suivi par Ouvert le	Validation CM Suite à propos	Avancement réalisation	Fin dossier
<b>VOIRIE SÉCURITÉ</b> <i>MERCERON Jérôme COHU Jean-Stéphane RAVARD Stéphane PORCHET Sébastien CHAUVET Bruno VELINA Olivier DELIN Paquy</i>	TRAVAUX VC rue BALLET	Thierry Mars 2015	Marché travaux 30 juin 2016	Eau : terminés Effacement : ? Enrobé : janvier	
	TRAVAUX VC les Ouches	Thierry Mars 2014 – mars 2015	Marché travaux 30 juin 2016	Travaux terminés	Décembre 2016
	LES ROCHEREAUX	Thierry Juin 2015	Sivom : févr 2016	Accord sub Travaux décembre	
	Chemins ruraux	Octobre 2016			
<b>P.A.V.E</b> <i>RANDONNET Marc DELIN Paquy LARIGNON Thierry PORCHET Sébastien COHU Jean-Stéphane RAVARD Stéphane</i>	Travaux suite au diagnostic 2011 Société EXACT	? 2011 Podotactiles mai 2015		Problème de pose	
<b>ASSAINISSEMENT</b>	Rue des Maléons	Thierry 29 septembre 2016			

ADJOINT / Marc RANDONNET

		Dossier suivi par Ouvert le	Validation CM Suite à propos	Avancement réalisation	Fin dossier
<b>EGLISE NOTRE DAME</b>	Travaux de stabilité et d'assainissement	Marc Janvier 2011		Tranche ferme soldée Tranche C 1 réceptionnée Tranche C 2 en partie	
<b>VIE ASSOCIATIVE</b> <i>MERCERON Jérôme CHAUVET Bruno VIGEANT Cathy</i>	Calendrier des fêtes	Marc / Cathy	Sans objet	Réunion le 10 nov	
	états des lieux des bâtiments mis à disposition des asso	Bruno Déc 2015			
<b>FINANCES</b> <i>VELINA Olivier DELIN Paquy LARIGNON Thierry PORCHET Sébastien</i>	Déclaration H1	Marc Janv 2015		Contact pris avec la DGFIP – listing fait	
	Consommation énergie	Marc			
<b>Taxes publicitaires</b>	Panneaux et enseignes publicitaires	Marc Fév 2016		Rdv artisans commerçants le 7 juillet 2016 Signalétique à suivre	

**II – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE SEVRE AUTISE – NOUVEAUX STATUTS AU 31 DECEMBRE 2016**

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes vient de lui notifier la délibération portant modification de ses statuts.

Il expose que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) comprend un titre sur le renforcement des intercommunalités.

Cette loi porte notamment sur un seuil minimum de population pour les EPCI à fiscalité propre ainsi que sur la définition et le nombre des compétences obligatoires et optionnelles.

La mise en conformité des statuts avec les dispositions relatives aux compétences doit être faite au plus tard le 31 décembre 2016.

La Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise a donc procédé à l'adaptation de ses statuts à la loi NOTRe. Le projet de statuts au 31 décembre 2016 est joint en annexe.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise, applicables au 31 décembre 2016.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-17 et L. 5214-16,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise, et leur dernier projet résultant de la délibération n°2016CC-10-176 du Conseil de Communauté en date du 24 octobre 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE les nouveaux statuts. (10 voix Pour et 2 abstentions)

### **III – URBANISME – CONVENTION POUR LE SERVICE INSTRUCTEUR ADS**

La loi ALUR (Accès ou logement et à l'Urbanisme) promulguée le 24 mars 2014, porte des évolutions significatives sur les domaines du logement et de l'urbanisme. L'article 134 de cette loi modifie l'article L422-B du Code de l'urbanisme :

« Lorsque la commune comprend moins de 10 000 habitants et ne fait pas partie d'un EPCI regroupant 10000 habitants ou plus, ou lorsque l'EPCI compétent regroupe des communes dont la population totale est inférieure à 10000 habitants, le maire ou le président de l'EPCI compétent peut disposer gratuitement des services déconcentrés de l'Etat pour l'étude technique de celles des demandes de permis ou des déclarations préalables qui lui paraissent justifier l'assistance technique de ces services [...] »

La Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise compte plus de 10000 habitants. De ce fait, en application de l'article L422-8 du Code de l'urbanisme et conformément aux dispositions de la loi ALUR, la commune d'Oulmes ne peut plus bénéficier de l'instruction des actes d'autorisations et d'occupation du sol par les services de l'Etat, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise a modifié ses statuts, par délibération n°2014CC-11-301a du 17 novembre 2014, pour intégrer le service instruction de l'ADS.

La mise à disposition de ce service nécessite la mise en place d'une convention entre la Communauté de Communes et la commune. Cette convention précise les attributions et responsabilités réciproques du service instructeur ADS de la Communauté de Communes et la commune, ainsi que les dispositions financières.

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil municipal sur la convention confiant à la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise la responsabilité de la gestion de l'instruction des autorisations du droit des sols pour la commune d'Oulmes et son autorisation pour signer celle-ci avec la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise.

Le conseil municipal à l'unanimité

- DONNE SON ACCORD sur la convention confiant à la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise la responsabilité de la gestion de l'instruction des autorisations du droit des sols pour la commune d'Oulmes
- AUTORISE le Maire à signer celle-ci avec la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise.

### **IV – CIMETIERE – REPRISE DE CONCESSIONS**

La possibilité pour une commune de reprendre des concessions funéraires en mauvais état et en état d'abandon est prévue par le Code Général des collectivités territoriales aux articles L2223-17 et L2223-18 et pour la partie réglementaire aux articles R2223-12 et R2223-23.

La procédure de reprise des concessions abandonnées est longue et difficile (au moins 3 ans) et encadrée et représente un coût pour la collectivité mais elle est nécessaire pour garantir un aspect général décent au cimetière et un gain de place évitant ainsi son extension.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal sur l'opportunité ou non d'engager cette procédure.

Le conseil municipal à l'unanimité

- **DONNE SON ACCORD** pour engager cette procédure

## V – LOCATIF COMMUNAL - AVENANT

Le locataire du logement communal situé au 23 rue Georges Clemenceau, verse depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001 une provision mensuelle de 7,62 € correspondant au remboursement de la facture d'entretien annuel du système de chauffage et du ramonage (coût à charge du locataire).

Aujourd'hui nous soulignons que cette provision ne suffit plus à prendre en charge la totalité de la facture et la différence reste donc à charge pour la commune.

C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal de mettre fin à cette provision et de laisser libre choix au locataire de l'entreprise qui interviendra pour 2017 ; il fournira une attestation d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité

- **DONNE SON ACCORD** pour supprimer cette provision mensuelle et laisse libre choix au locataire de l'entreprise qui interviendra à partir de 2017
- **MANDATE** le Maire pour signer le nouvel avenant

## VI – FINANCES

### REMBOURSEMENT :

L'association Le Jarlignon a sollicité la mairie pour l'acquisition d'un stand pliant adaptable sur le podium existant.

Le montant de cet achat (avec d'autre matériel pour la commune) s'est monté à 898,56 € TTC.

La commission finances a par ailleurs en juillet dernier, proposée l'attribution d'une subvention à l'association à hauteur de 550 €.

Ce montant de subvention n'a pas été versé et a donc permis l'achat du matériel (subvention en nature)

La différence soit la somme de 348,56 €, est remboursée par l'association à la commune.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil pour l'encaissement de ce remboursement.

Le conseil municipal à l'unanimité

- **DONNE SON ACCORD** pour l'encaissement de ce remboursement

### DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET GENERAL

Le Maire présente au Conseil municipal le projet de décision modificative sur le budget GENERAL 2016, pour les prévisions de crédits

Désignation	Dépenses (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
D-6455 : Cotisations pour assurance du personnel	1 052.75 €	0.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>1 052.75 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6558 : Autres contributions obligatoires	0.00 €	1 052.75 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 052.75 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 052.75 €</b>	<b>1 052.75 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
D-2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	2 812.32 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 812.32 €</b>
D-2313 : Constructions	2 812.32 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>2 812.32 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>2 812.32 €</b>	<b>2 812.32 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VOTE la décision modificative n°3 sur le budget GENERAL 2016,

## VI – QUESTIONS DIVERSES

- convention relative à la transmission des données de l'état civil et des avis électoraux par internet à l'INSEE

- Calendrier budgétaire 2017

En dépenses et recettes d'investissement : la différence entre les montants votés par le Conseil au budget et les sommes réellement consommées, est reprise en RESTES A REALISER sur le budget de l'année suivante.

Cette année avec les modifications de travaux et de calendrier sur le chantier de l'Eglise, les restes à réaliser seront insuffisants pour terminer toutes les écritures comptables avant le vote habituel du budget fin mars.

C'est pourquoi il sera proposé au Conseil de fin janvier 2017 le vote d'un budget primitif succinct. Les crédits ouverts permettront de solder rapidement ce chantier.

Un budget supplémentaire sera voté ensuite fin mars (ou avril) avec tous les détails habituels

- Demande de subvention exceptionnelle ou de gratuité de salle

Le Maire donne lecture des courriers suivants :

- De l'association ATCLO sollicitant une subvention exceptionnelle ou une gratuité de salle pour 2017
- De l'association de l'Age d'Or sollicitant une gratuité de salle pour son assemblée générale 2017 compte tenu du nombre d'adhérents

Le Maire demande l'avis du conseil et fait un tour de table.

Au terme des discussions, la majorité des élus ne souhaite pas répondre favorablement à ces demandes et demandent l'application des tarifs votés en juillet pour l'équilibre financier du fonctionnement de la Salle. Toutefois il est décidé l'attribution d'une gratuité de salle annuelle (sans repas) à chacune des associations communales.

Une réponse pourra donc être rédigée en ce sens.

---

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.*

*Prochaine séance le **mardi 31 janvier 2017***

Le Conseil municipal,



Le Maire,